

Initiatives ministérielles

la croissance a ralenti—ce que je ne conteste nullement—, les hausses que les provinces auraient attendues ou souhaitées—et celles-ci sauteront évidemment sur toute offre généreuse que le gouvernement fédéral pourra leur faire . . .

Une voix: Non.

M. McDermid: Certes. Elles n'en seront pas entièrement satisfaites, mais elles l'accepteront sans aucun doute. Je veux parler du programme de péréquation supplémentaire que nous avons présenté, que nous avons négocié avec les provinces et dont elles sont très heureuses, notamment le Québec.

Le ministre des Finances du Québec, l'honorable Gérard Lévesque s'est dit extrêmement heureux des nouvelles négociations et de la décision prise récemment. Mon collègue de Montréal ne devrait pas paraître aussi surpris, car j'étais assis à côté de M. Lévesque lorsqu'il a loué le ministre des Finances fédéral à ce moment-là.

Quoi qu'il en soit, les mesures en question sont extrêmement importantes pour les provinces. Il s'agit là d'une prolongation de deux ans de l'entente. Nous continuerons au cours des deux prochaines années de négocier le programme de péréquation, ce qui sera, selon moi, très important.

Si je ne m'abuse, des consultations ont eu lieu et il y a un consentement unanime pour renvoyer ce projet de loi au Comité permanent des finances. Ainsi, je propose:

Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit renvoyé au Comité permanent des finances.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu le libellé de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Mme Diane Marleau (Sudbury): J'invoque le Règlement. Vous ne m'avez pas donné la parole au sujet d'un rappel au Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole à la députée au sujet de son rappel au Règlement, mais la pratique veut qu'on donne la parole à un ministre s'il intervient pour renvoyer un projet de loi à un comité différent. Je vais donc donner la parole à la députée pour qu'elle puisse faire son rappel au Règlement.

Mme Marleau: Monsieur le Président, le ministre a mentionné la consultation, or c'est moi la critique à propos de ce projet de loi. Personne ne m'a parlé de changements au sujet de la discussion de ce projet de loi. Peut-être que si nous avions des entretiens, nous pourrions nous entendre; mais pour l'instant, je n'ai pas été consultée et, autant que je sache, personne de notre parti ne l'a été.

M. McDermid: Monsieur le Président, à propos de ce même recours au Règlement, je crois que l'entente était entre les leaders à la Chambre. Tout au moins, ce sont les renseignements que l'on m'a fournis. Je n'ai pas consulté mes collègues de l'opposition puisqu'on m'avait dit que des consultations avaient eu lieu. S'il n'y en a pas eu, je m'assurerai qu'il y en a, mais pour le moment, je voudrais tout de même présenter la motion.

Mme Marleau: Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être me laisser quelques minutes pour consulter les députés de notre parti avant de présenter sa motion. Je lui demande cette faveur.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Parfait, c'est d'accord.

• (1220)

Je vais attendre quelques minutes les instructions à la présidence. Ensuite, nous procéderons au débat.

Mme Marleau: Monsieur le Président, je prends la parole pour parler du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Je dois dire qu'il fallait une grande patience pour supporter les glorieuses descriptions de l'illustre ministre, qui nous a expliqué, en long et en large, à nous et à la population, combien son gouvernement avait été généreux envers les provinces en matière de transferts et nous a rappelé les énormes augmentations qu'il avait accordées.

Je me demande parfois dans quel pays vivent les conservateurs, car partout où je me rends, j'entends parler de compressions, j'entends des étudiants me dire combien leurs frais de scolarité ont augmenté et j'entends parler de fermetures massives dans le secteur de la santé. Je ne suis pas entièrement convaincue que les Canadiens sont prêts à admettre que les déclarations du ministre